

3. Le français comme on le parle

4. LES POLITIQUES LINGUISTIQUES DES PAYS FRANCOPHONES¹

► Au nord : le réseau OPALE

Du 20 au 22 novembre 2013 s'est tenu à Bruxelles le colloque annuel des membres du réseau des **Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE)**². Le colloque, organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, avait pour thème « Pour un français convivial – S'appropriier la langue ». Une quinzaine de conférenciers de tous horizons

se sont ainsi exprimés sur la demande et les exigences sociales de l'appropriation de la langue, le rapport entre la didactique et l'appropriation de la langue ou encore sur les expériences d'appropriation de la langue et leurs représentations.

¹ Chapitre réalisé à partir des contributions des membres du réseau Opale.

² http://www.reseau-francophone-opale.org/opale_accueil.html. Opale regroupe l'Office québécois de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique et le Conseil supérieur de la langue française du Québec, la Délégation à la langue française de Suisse romande, le Service de la langue française et le Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Délégation à la langue française et aux langues de France.

opale

Organismes francophones
de politique et d'aménagement linguistiques

Comme chaque année, en amont du colloque, les membres du réseau se sont réunis pour faire le bilan de leurs activités mais aussi enrichir leurs réflexions et leurs travaux.

Au Québec

Le bilan des réalisations dressé par le Secrétariat à la politique linguistique

Ce bilan illustre quelques orientations stratégiques fondamentales comme :

- le renforcement de la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public, y compris la francisation de l'Administration ;

- la documentation des connaissances sur la situation linguistique et sur les questions touchant la langue française au Québec ;

- la mise en valeur de la politique linguistique québécoise et la célébration de la vitalité du français.

Les activités déployées à partir de ces orientations ont été très diverses :

- **Travaux d'analyse** ayant mené, le 5 décembre 2012, au dépôt du Projet de loi n° 14 (loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives). Les modifications proposées, notamment à la Charte de la langue française, consacraient le droit de vivre et de travailler en français. Ce projet de loi, qui n'a pas été adopté, portait sur l'emploi du français dans les entreprises, les établissements d'enseignement, les municipalités, les établissements de santé et de services sociaux, les services de garde, les ordres professionnels et l'administration. Il comportait aussi des mesures pour assurer une intégration réussie, en français, des personnes immigrantes.

- Remise, en novembre 2012, du **prix Georges-Émile-Lapalme** (la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec à une personne ayant contribué de façon exceptionnelle, par son engagement, par son œuvre ou par sa carrière, à la qualité et au rayonnement de la langue française parlée ou écrite au Québec) à M. Benoît Melançon, professeur, chercheur, éditeur aux Presses de l'Université de Montréal, auteur et blogueur et, en novembre 2013, à Paul Gérin-Lajoie, avocat, homme politique

et philanthrope au service de l'éducation, de la francophonie et de la langue française.

Les réalisations de l'Office québécois de la langue française

Parmi ces réalisations, on retient :

- La création d'une formation sur la rédaction épicienne et la féminisation lexicale, offerte aux employés de l'Administration, ainsi que la publication d'un article portant sur le sujet dans la revue *Langage et société*.

- **La participation au plan d'action gouvernemental** « Réussir ensemble en français » et à la « Stratégie commune d'intervention pour Montréal ». Le Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications a permis à l'Office d'appuyer 199 entreprises (selon les données du 5 novembre 2013) en leur accordant une aide financière substantielle pour qu'elles remplacent des produits informatiques par leur équivalent en français, ou encore, pour qu'elles traduisent leur site Web, leur intranet ou leur documentation commerciale.

- L'élaboration du projet « Bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises », mis en place au cours de l'année 2011-2012, en partenariat avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), qui a donné lieu à la publication, en France et au Québec, du guide « Bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises » et à la mise en ligne du site www.francaisautravail.org (cf. p. 470).

- **La constitution du projet « Outils numériques pour l'élaboration d'une stratégie linguistique d'entreprise »** portant sur la mise au point d'outils numériques visant à aider les entreprises françaises et québécoises qui souhaitent élaborer une stratégie linguistique.

- **L'organisation et l'animation de la dix-septième Francofête³**, célébration du français et de la francophonie 2013.

De plus, conformément à sa mission de suivi de la situation linguistique au Québec, l'Office a rendu public, entre 2011 et 2013, une série d'études réparties en quatre volets : Démolinguistique (septembre 2011) ; Langue d'accueil, de service et d'affichage et langues utilisées dans les activités sur Internet (juin 2012) ; Langue de travail (novembre 2012) ;

³ <http://www.francofete.qc.ca/pre/Accueil.aspx>

Trajectoires linguistiques et langue d'usage public chez les allophones de la région métropolitaine de Montréal (août 2013). À ce sujet, voir l'article consacré à l'immigration africaine d'origine francophone, p. 184.

La Commission de toponymie

C'est l'organisme public **responsable des noms de lieux du territoire québécois**. Sa mission est de s'assurer que le territoire du Québec est nommé avec justesse et qu'il met en valeur le visage français du Québec. Elle a pour mandat d'assurer l'inventaire, l'officialisation, la conservation et la diffusion des noms de lieux. Ses pouvoirs et ses devoirs sont inscrits dans la Charte de la langue française.

Le rayonnement de la Commission s'effectue d'abord au niveau local, par sa présence sur différentes tribunes et sa collaboration avec les municipalités, les communautés autochtones et les ministères et organismes du gouvernement. Parmi ses activités annuelles, mentionnons la remise à une municipalité d'un *Mérite du français* en toponymie, le dévoilement des toponymes *Coups de cœur* et la participation aux travaux de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs.

En 2012, pour célébrer son 100^e anniversaire, elle a organisé une exposition grand public, « Le nom de lieu, signature du temps et de l'espace », qui a été présentée dans différents musées de la ville de Québec en 2012 et 2013. Elle a également publié l'ouvrage « Parlers et Paysages du Québec – Randonnée à travers les mots d'ici », en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, sur les mots de la langue franco-québécoise qui expriment des réalités géographiques et sur les noms de lieux qui les contiennent.

Le rayonnement de la Commission est également **national**, grâce à sa participation annuelle aux activités de la Commission de toponymie du Canada. À l'**international**, outre sa présentation au 24^e Congrès international des sciences onomastiques (CISO) à Barcelone, en 2011, la Commission a participé activement aux 26^e (Vienne, 2011), 27^e (New York, 2012) et 28^e (New York, 2014) sessions du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG). En tant que secrétaire de la Division francophone du GENUNG, qui regroupe les experts de

la Francophonie, elle a mis sur pied un site Web (www.toponymiefrancophone.org/divfranco/genung.html) sur lequel on trouve une banque de noms de lieux du monde en usage chez les francophones, et elle publie annuellement un bulletin d'information destiné à la communauté toponymique francophone.

La Commission a présenté deux projets de résolutions qui ont été adoptés lors de la 10^e Conférence des Nations unies sur la normalisation des noms géographiques, en 2012, à propos de la manière de définir le caractère patrimonial des noms de lieux et sur la pertinence de décourager l'attribution de toponymes à caractère commercial.

Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF)

Il a mené des travaux de recherche qui ont conduit à plusieurs publications et notamment :

– Avis « **Redynamiser la politique linguistique du Québec**, mars 2013 » : c'est dans la foulée des travaux menés par le gouvernement du Québec pour proposer une nouvelle Charte de la langue française que le CSLF a entrepris de revisiter, lui aussi, l'esprit de cette loi. Dans un avis produit à l'intention de la ministre responsable, il a émis 27 recommandations. Ayant comme objectif de redynamiser la politique linguistique du Québec afin que le français soit et demeure la langue commune des Québécois, ces recommandations visent quatre domaines prioritaires d'action : le français, langue du travail, la francisation des immigrants et leur insertion sociale dans les réseaux francophones de travail et de la société civile, la maîtrise du français par tous les Québécois et l'exemplarité et le rôle moteur de l'Administration et du secteur public. Ces quatre priorités d'action sont depuis lors à la base de la programmation de recherche du CSLF.

– **Mémoire pour la consultation publique sur le projet de loi n° 14** : loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives. En plus de reprendre les grandes lignes de l'avis « Redynamiser la politique linguistique du Québec », ce mémoire fait ressortir des dispositions du projet de loi n°14 qui se démarquent de façon significative : le rôle administratif de la ministre, la reddition de comptes des collèges et des universités en matière

d'emploi et de qualité de la langue française, la langue des communications écrites de l'Administration, l'exigence relative au niveau de connaissance et de qualité de la langue des professionnels, l'extension de la francisation aux entreprises de 26 à 49 employés et les recours linguistiques des travailleurs qui n'ont pas de convention collective.

En plus de ses publications et de diverses activités menées afin de mettre en valeur la politique linguistique québécoise et de promouvoir l'usage et la bonne maîtrise de la langue française, le CSLF, pour réaliser sa mission d'information, a, entre autres, alimenté régulièrement son site Web, en y publiant par exemple dans l'onglet « Actualités linguistiques » des nouvelles sur la langue française et la francophonie, l'annonce d'événements d'intérêt pour les internautes et des résumés de diverses publications récentes. Il a également continué d'alimenter ses comptes dans les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et YouTube), activité lui permettant notamment d'augmenter sa visibilité auprès des jeunes adultes, de promouvoir ses actions et d'accroître l'achalandage sur son site Web. Enfin, comme il le fait annuellement pour souligner les réalisations exemplaires de personnes remarquables quant à leur contribution vis-à-vis de la langue et de la culture de l'Amérique française, le CSLF a décerné en 2013 l'Ordre des francophones d'Amérique, le Prix du 3-Juillet-1608 et le prix littéraire Émile-Ollivier. Il a aussi remis, comme chaque année, les prix Raymond-Charette et Jules-Fournier, qui visent à reconnaître la bonne maîtrise du français par les professionnels des médias.

En Suisse

Les activités menées par la **Délégation à la langue française** (DLF) ont été essentiellement artistiques. La 18^e édition de la Semaine de la langue française et de la francophonie (SLFF), en mars 2013, a été résolument tournée vers la Suisse alémanique. La DLF a choisi d'observer la valeur du français lorsqu'il est mis en présence des autres langues car le thème commun de la fête de la francophonie élu pour 2013 était « Les valeurs du français ». La SLFF 2013 a connu le plus grand nombre

d'événements de son histoire. Pour la première fois, elle a dépassé la centaine de manifestations, réparties dans 12 cantons et 24 villes.

Une série de conférences « **Les accents des Suisses romands – Mythes et réalités** » ont également eu lieu à l'occasion d'une Journée d'étude, organisée le 16 mars 2013. Co-organisée, avec l'Université de Neuchâtel, à l'initiative de deux de ses linguistes, cette journée d'étude portait sur certaines particularités du français (des français) de Romandie. L'idée était que des scientifiques spécialistes du domaine présentent les résultats de leurs recherches d'une façon accessible à tous, afin de donner un aperçu des travaux menés sur les variétés de français parlées en Suisse romande.

En Belgique

Pour le **Service de la langue française** (SLF) et le **Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles**, les principaux axes de travail 2012-2013 ont été :

- la facilitation de l'accès à l'écrit par l'amélioration de la lisibilité des textes publics et par la préparation d'une rationalisation de l'orthographe (la Commission « Réformes » a finalisé, durant l'année 2013, deux notes portant respectivement sur l'accord du participe passé et sur la morphologie verbale).
- la mise en route des opérations de sensibilisation du public à l'égard de l'emploi de la langue française, dont la plus importante « La langue française en fête »⁴ s'est déroulée dans le cadre de la Semaine de la Francophonie. Le thème 2013 a été « Les mots s'envoient », portant sur les échanges épistolaires et les activités d'art postal dans les différentes écoles et associations.
- le déploiement d'opérations d'information par l'intermédiaire des publications⁵ et des sites administrés par la SLF⁶.

⁴ <http://www.lalanguefrancaiseenfete.be/>

⁵ Il s'agit des collections « Français & Sociétés » et « Guide » disponibles pour consultations sur <http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=1237>

⁶ www.languefrancaise.cfwb.be et www.lalanguefrancaiseenfete.be

En France

Le rôle de la DGLFLF

Conformément à l'article 2 de la Constitution qui dispose que « la langue de la République est le français », la **Délégation générale à la langue française et aux langues de France** (DGLFLF) joue un rôle d'observation, de veille, d'impulsion et de proposition sur tous les dossiers impliquant l'emploi de la langue française dans la société et sa place dans le monde.

Dans la circulaire qu'il a adressée le 25 avril 2013 à l'ensemble des membres du gouvernement, le **Premier ministre** français a rappelé que **la langue française était au cœur du pacte républicain** et que son emploi, notamment par l'ensemble des services de l'État, garantissait **un égal accès à l'information et au savoir**.

Par ailleurs, la Délégation générale est chargée de définir une politique de promotion et de valorisation de la pluralité linguistique interne, qui prend notamment appui sur l'article 75-1 de la Constitution aux termes

duquel « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

Une impulsion forte a été donnée en 2013 à la politique des langues, plaçant la DGLFLF au cœur de la conduite de plusieurs chantiers nouveaux.

Recevoir une information et s'exprimer dans sa langue est un droit garanti par la loi, qui vise à protéger la santé et la sécurité des consommateurs, des salariés et des usagers. L'application de ce droit fait l'objet d'une vigilance constante : il en est rendu compte chaque année dans le rapport⁷ sur l'emploi du français que le gouvernement français remet au Parlement.

Les actions la DGLFLF

Dans le monde du travail

Il s'agit de repérer les bonnes pratiques dans l'usage du français et la valorisation du plurilinguisme. Sur la base de ce repérage, un guide des bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises⁸ a été mis au point dans le cadre d'une collaboration entre la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et l'Office québécois de la langue française. Ce document propose aux entreprises un ensemble pragmatique de recommandations visant à intégrer les questions linguistiques dans la vie courante des entreprises, à gérer les compétences linguistiques des salariés, à assurer une communication interne et externe adaptée ou encore à recourir aux outils modernes de traduction (cf. p. 470).

Dans le domaine de l'enseignement supérieur

L'article 2 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche confère au « ministre chargé de l'usage de la langue française en France » un rôle clé dans la validation des exceptions à l'obligation d'emploi du français. Il devra en effet être tenu immédiatement informé de ces exceptions, de leur délai et de leur justification (cf. p. 374).

Dans le secteur de la publicité

Il constitue un autre secteur sensible. Aussi, l'Autorité de régulation professionnelle

Les Outre-mer dans la Francophonie

Présents sur trois océans, les Outre-mer français, riches de leur trois millions de citoyens, constituent des bases avancées dans les ensembles géopolitiques environnants, développant des interactions croissantes dans l'Atlantique Nord, le bassin caribéen et l'Amérique centrale, l'océan Indien et l'Afrique australe, et dans le Pacifique, avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

« Têtes de pont » potentielles du rayonnement de la langue française, les Outre-mer partagent avec les pays de la francophonie du Sud des contextes socio-culturels souvent très comparables et donc une communauté d'intérêts qui se manifeste notamment dans les problématiques de développement culturel et engage à une circulation facilitée des expertises.

Exploiter la dimension océanique de la France en intégrant plus largement les Outre-mer aux actions et politiques de la Francophonie permettrait de favoriser l'échange de pratiques professionnelles et le partage d'expériences, de savoirs et de savoir-faire, notamment dans le domaine de la formation des acteurs culturels.

⁷ <http://www.dgflf.culture.gouv.fr>

⁸ http://www.dgflf.culture.gouv.fr/Bonnes_pratiques_linguistiques.pdf



de la publicité (ARPP) et la DGLFLF ont décidé de renouveler une étude conjointe sur l'usage de la langue française dans la publicité, afin de mieux connaître la situation dans ce domaine depuis un premier rapport publié en 2009.

Cette étude a été réalisée à partir de l'analyse de la publicité diffusée, en France, au premier trimestre 2013, en affichage et radio, soit 3 962 publicités. La télévision n'a pas été prise en compte, car le contrôle des films au regard des textes juridiques et déontologiques est systématiquement effectué avant leur diffusion. L'ARPP a constaté un taux de non-conformité aux dispositions légales assez faible, d'environ 1 %, portant majoritairement sur une absence ou une erreur de traduction, et simultanément de nombreux exemples de créativité linguistique (jeux de mots, de sonorités, création de mots...).

Le ministère chargé de la culture agréé tous les trois ans un certain nombre d'associations pour qu'elles exercent une veille sur l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la

langue française et puissent se constituer partie civile dans les litiges relatifs à ce texte.

L'année 2013 a vu le renouvellement de l'agrément accordé à trois associations : l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL), Avenir de la langue française (ALF) et Défense de la langue française (DLF). Le ministère a souhaité élargir à une quatrième association le bénéfice de cet agrément – le Comité national français du Forum francophone des affaires (FFA) – afin de renforcer le contrôle de l'application des textes légaux dans les entreprises.

Dans le domaine de la diversité linguistique

La DGLFLF s'attache également à favoriser la diversité linguistique. La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, comporte de ce point de vue une avancée notable, puisqu'elle prévoit une initiation dès le plus jeune âge à la diversité

linguistique, susceptible de prendre appui sur les langues parlées au sein des familles. Cette mesure conforte les nombreuses initiatives d'origine associative qui, avec le soutien de la DGLFLF, visent à sensibiliser les parents et les enfants à la diversité des langues et à développer l'exploitation des compétences linguistiques existant au sein des familles. Ces initiatives ont été mises en valeur dans le cadre du salon Expolangues, du 5 au 8 février 2014 à Paris.

Dans le secteur de la traduction

Un autre axe d'action prioritaire concerne la traduction, dont la DGLFLF s'attache à favoriser le développement dans tous les secteurs de la société, ainsi qu'à faire apparaître le rôle clé dans la circulation des œuvres et des idées en Europe et dans l'espace méditerranéen.

Prenant appui sur un état des lieux de la traduction en Méditerranée, soutenu par le ministère de la Culture, la DGLFLF a publié en novembre 2013 un bilan des flux de traduction entre le français et l'arabe, le turc et l'hébreu⁹. Par ailleurs, le soutien constant apporté à la Fabrique des traducteurs, mise en place par le Collège international des traducteurs littéraires (CITL) d'Arles pour contribuer à la formation et à la relève générationnelle au sein de cette profession, participe d'une politique qui a trouvé un écho au plan européen. En effet, le ministère de la Culture et de la Communication a pesé de tout son poids pour que la traduction soit **prise en compte dans le programme Europe créative**, qui fixe le cadre d'intervention de l'Union européenne dans le domaine de la culture et des médias pour la période 2014-2020. La traduction littéraire figure explicitement comme un des domaines susceptibles de bénéficier d'un soutien de la part de l'UE. Ainsi, la traduction de plus de 5 500 œuvres de fiction (roman, théâtre, poésie, littérature jeunesse...) sera cofinancée, permettant aux lecteurs d'apprécier des ouvrages dans leur langue maternelle.

Dans le secteur du numérique

Le numérique est un autre enjeu majeur pour le français et la diversité linguistique. Une forte priorité est donnée au secteur culturel. La sémantisation de la base Joconde,

gérée par le Service des musées de France, a ainsi permis la consultation et la navigation en plusieurs langues, dont quatre langues de France, de 300 000 notices illustrées figurant sur cette base¹⁰. Il s'agit là d'une avancée majeure dans la diffusion des données patrimoniales du ministère. JocondeLab a remporté le prix du meilleur projet Data Access lors des Data Intelligence Awards 2014, décernés le 27 mars 2014.

Enquêtes et journées d'étude

Les premiers résultats de l'**enquête Information et vie quotidienne (IVQ)** conduite en 2011 par l'INSEE avec, notamment, le soutien de la DGLFLF, ont été rendus publics en 2013. Cette enquête, qui prolonge l'enquête IVQ 2004, a pour but principal de mesurer les compétences des adultes à l'écrit, à l'oral et en calcul. Elle comporte aussi un ensemble de questions relatives à la pratique quotidienne des langues parlées en France, et à leur transmission. L'enquête montre notamment que, parmi les adultes de 16 à 65 ans, seulement 5 % rencontrent des difficultés en lecture de mots, mais 11 % en production de mots et 15 % en compréhension. L'enquête interroge aussi les pratiques de la transmission. 97 % des personnes de 15 à 65 ans parlent désormais le français dans le cadre familial et la transmission familiale des langues étrangères et des langues régionales est de plus en plus faible.

Ces observations sont d'intérêt majeur pour la politique en faveur de la maîtrise du français et de la valorisation du multilinguisme.

Enfin, fidèle à sa vocation d'ouvrir de nouveaux espaces de dialogue et de concertation entre les milieux institutionnels, académiques et scientifiques, la DGLFLF a organisé le 25 septembre 2013 au Musée de l'histoire de l'immigration, à Paris, une **journée d'étude et de réflexion « Migrer d'une langue à l'autre ? »** autour des langues de l'immigration et de leur apport au dialogue interculturel. Le large écho rencontré par cette manifestation fait présager l'organisation d'un rendez-vous annuel sur cette thématique.

L'ensemble de ces projets sont conduits dans un cadre interministériel, en associant de nombreux acteurs de la société civile. //

⁹ http://www.dgflff.culture.gouv.fr/publications/traduire_en_mediterranee.pdf

¹⁰ <http://jocondelab.iri-research.org/jocondelab>